

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 juin 2014

CONSEIL DE PARIS
Conseil Général
Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DF 1001G – 1 Approbation du compte administratif général d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2013.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III « Finances du Département », Titre 1er « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget et règlement des comptes », articles L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2013 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 10 et 11 décembre 2012, 25 et 26 mars, 8, 9 et 10 juillet, 14 et 15 octobre 2013, et 16,17 et 18 décembre 2013 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses du Département de Paris pour 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'adopter le compte administratif d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif général des recettes et des dépenses d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :

Recettes prévues	403 100 051,00 €
Titres émis	294 875 872,92 €

Dépenses mandatées :

Crédits ouverts	403 100 051,00 €
Mandats émis	300 039 608,47 €

Balance :

Recettes	294 875 872,92 €
Mandats	300 039 608,47 €

Résultat de l'exercice 2013 (déficit)	5 163 735,55 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2012 (déficit)	70 859 156,56 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2013 (déficit)	76 022 892,11 €
---	-----------------

Article 2 : Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2013 pour la régularisation d'opérations anciennes suite à la correction d'erreurs sur exercices antérieurs ont mouvementé pour partie le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés). Après enregistrement des mouvements comptables concernés pour ces opérations, le compte 1068 est débiteur de 11 912,14 €.

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2013.